

PER
B-226

S.

1073724

LE BULLETIN DE LA FERME

ORGANE DES
CULTIVATEURS
DE PROGRÈS



FONDÉ
EN
1913

PARAIT TOUS LES JEUDIS

Bibliothèque St-Sulpice
340 rue St-Denis
24-14-6-24

ADMINISTRATION: 111 COTE DE LA MONTAGNE,
(Edifice Morin), QUÉBEC

ABONNEMENT: CANADA, EXCEPTÉ CITÉ
CITÉ DE QUÉBEC ET PAYS

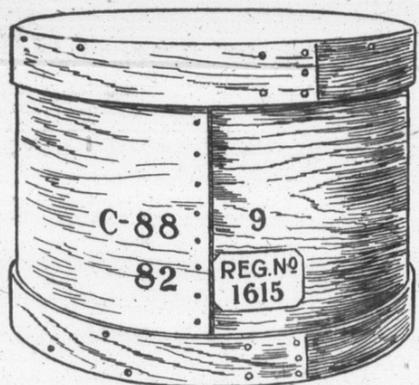
QUÉBEC 75c
AUTRES PAYS \$1.50

VOLUME XII, No 20

QUÉBEC

LE 15 MAI 1924

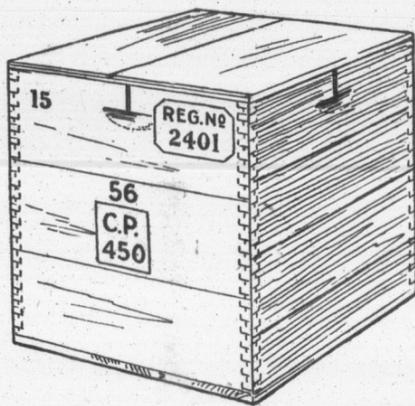
COMMENT LES MARQUER



BOITE A FROMAGE ORDINAIRE:

C-88: Marque de la Coopérative;
82: Pesanteur de la meule de fromage;
9: Numéro d'ordre du bassin de fabrication;

REG 1615 Numéro d'enregistrement;
marque de la Commission
fédérale.



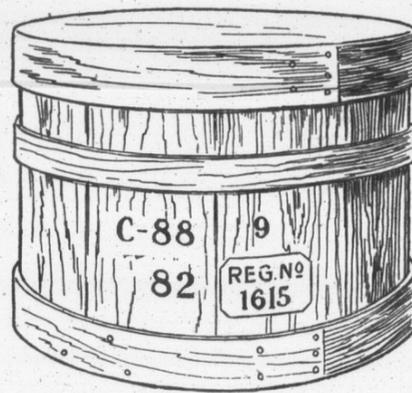
BOITE A BEURRE DE LA COOPÉRATIVE

15: Numéro d'ordre du barattage;

REG 2,401 Numéro d'enregistrement;
marque de la Commission
fédérale;

56: Pesanteur de la boîte de beurre;

C. P. 450 Marque de la Coopérative;



B. A FROMAGE DE LA COOPÉRATIVE:

C-88: Marque de la Coopérative;
82: Pesanteur de la meule de fromage;
9: Numéro d'ordre du bassin de fabrication;

REG 1615 Numéro d'enregistrement;
marque de la Commission
fédérale.

Nous invitons les fabricants à conserver la vignette ci-dessus avec ses notes explicatives.

Le présent marquage des boîtes à beurre et à fromage est spécial pour les fabricants expédiant leurs produits à la Coopérative, mais il est en même temps conforme à la réglementation concernant le marquage des boîtes à beurre et à fromage, telle qu'adoptée par le gouvernement fédéral, division de l'Industrie laitière et de la Réfrigération, circulaire No 20.

COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

114 rue St-Paul-Est, - MONTREAL

15

15

15